

## RENCONTRE AVEC LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU PILOTAGE DES DIRECCTE/DIECCTE

Une réunion bilatérale entre les composantes du syndicat FORCE OUVRIÈRE des Direccte/Dieccte et la Délégation Générale du Pilotage (DGP) de ces Direccte/Dieccte s'est tenue le 16 octobre dernier à la demande du Délégué général qui a manifesté son souhait de relancer le dialogue social au sein de ces unités, malmené en début d'année du fait d'un contexte humain délicat, notamment dans le secteur « Travail ».

M. MIMÉUR a donc souhaité rencontrer les organisations syndicales représentées au Comité Technique Spécial (CTS) pour faire le point sur les sujets qui les préoccupent en amont de la

prochaine réunion du CTS qui se tiendra le 4 décembre prochain (la dernière session de cette instance s'était déroulée le... 7 décembre 2011).

C'est ainsi qu'une délégation FORCE OUVRIÈRE [Jennifer MOUY (FO Finances UNSP), Eric DUPORT (FO Travail), Michel GARCIN (FO Finances CCRF) et Robert PELLETIER (FO Travail)] a été reçue dans les locaux parisiens de la DGP par MM. MIMÉUR, Délégué général au pilotage des Direccte et Dieccte et LE GAC, Responsable du pôle Ressources humaines à la DGP.

Un large tour d'horizon a donc été fait sur les points suivants :

- 1) Le système EUCLID,
- 2) LA GRH des DIRECCTE,
- 3) LA DÉCENTRALISATION, PHASE III,
- 4) LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES : LE CAS DES AGENTS DIRECCTE/DIECCTE ISSUS DE LA DGCCRF,
- 5) L'HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL,
- 6) LE TÉLÉTRAVAIL,
- 7) LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CTS,

- 8) LES DROITS SYNDICAUX,
- 9) L'ACTION SOCIALE DANS LES DIRECCTE/DIECCTE,
- 10) LA COHABITATION DE DIFFÉRENTS RÉGIMES STATUTAIRES ET INDEMNITAIRES,
- 11) LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS (PFR),
- 12) LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS,
- 13) LA QUESTION DU JOUR DE CARENCE.



## EUCLID

Le DGP a d'abord tenu à rappeler le contexte ayant présidé à la mise en œuvre d'EUCLID :

- L'existence préalable de schémas informatiques hétérogènes dans les différentes composantes ministérielles des Direccte et Dieccte ;
- une organisation inadaptée aux nouveaux enjeux et qui n'avait pas - ou peu - évolué ;
- la nécessité de prendre le temps de réfléchir en profondeur pour trouver et mettre en place une organisation adaptée.

Partant de cette situation, l'administration a posé deux postulats concernant les besoins à remplir :

- Le besoin de groupes d'experts, spécialisés pour le développement et la gestion de fond des réseaux ;
- Le besoin de relais en local afin de pouvoir assister les agents dans le concret.

En tout, 6 régions sont préfiguratrices pour expérimenter le nouveau fonctionnement envisagé. Un rapport sur les enseignements de ces expérimentations en cours sera présenté au prochain CTS.

D'ores et déjà, des difficultés sont apparues, notamment dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou dans la démarche de communication qui a montré des signes d'insuffisance. Ces difficultés ont généré de nombreuses inquiétudes de la part des agents en place dans les équipes actuelles (ATI côté Travail notamment). A noter la possibilité de recourir, au cas par cas, aux équipes chargées de l'informatique en interministériel dans les préfetures.

Cette campagne de préfiguration devrait se poursuivre pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2013 et donner lieu ensuite à la mise en place globale du système.

## LA GRH DES DIRECCTE

**FO** s'interroge sur la mission du pôle RH de la DGP et a donc posé la question.

M. LE GAC a présenté le projet concocté en la matière :

- une réunion des responsables RH des Direccte est programmée le mardi 23 octobre ;
- chaque administration centrale devra donner son calendrier annuel de gestion, pour une meilleure information des équipes sur le terrain.
- chaque DAC devra également réaliser des présentations pratiques, sur des sujets précis (ex DDGCI S présentera TSEI).

Des réflexions sont en cours sur les formations, et d'autres devraient voir le jour sur les sujets médecine de prévention, assistante sociale, action sociale... Un réseau internet RH est en cours de finalisation.

LA  
DÉCENTRALISATION  
PHASE III

**Fo** s'est fait l'écho de la forte inquiétude des agents, notamment dans les secteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique sur l'évolution du dossier de la décentralisation. En particulier, même s'ils demeurent fortement attachés à leur « maison locale » Bercy dans les Direccte, les agents du secteur « Industrie » ne veulent pas se trouver dépouillés, avec des missions devenues sans intérêt ou même sans contenu. Cette inquiétude est nourrie par le peu de visibilité sur les potentialités de mutation des missions.

Le DGP s'est dit conscient des inquiétudes et des enjeux ; il a rappelé les propos de M. SAPIN le 15 octobre en réunion inter-régionale : les deux blocs de compétences ne sont pas remis en cause, à savoir la Formation qui relève de la sphère régionale et l'Emploi, fonction quasi régaliennne au centre de la sphère étatique. Ces deux dimensions ne sont pas séparables et doivent s'articuler dans le cadre d'une cohérence coordonnée des politiques nationales et régionales.

Côté Economie, le DGP s'est voulu rassurant en citant les propos de M. MONTEBOURG : « J'ai besoin de troupes ! ».

LE  
FONCTIONNEMENT  
DES STRUCTURES :  
LE CAS DES AGENTS  
DI RECCTE/DI ECCTE  
ISSUS DE LA DGCCRF

**Fo** a dressé le bilan catastrophique, tant sur le plan humain que sur le plan fonctionnel, de l'éclatement des agents CCRF entre les Direccte et les Directions Départementales Interministérielles (DDI).

La destruction systématique des connexions entre les agents dits « départementaux » et « régionaux » ou les agents « départementaux » entre eux, parfois au sein d'une même DDI, a brisé ce qui faisait la spécificité de la DGCCRF : sa dynamique de réactivité au service de la protection économique du consommateur, s'appuyant sur son fonctionnement en réseau.

Ce constat d'échec est tel dans des structures départementales devenues exsangues qu'il faut mettre rapidement un terme à cette dichotomie. **Fo** a rappelé la revendication exprimée par son congrès de novembre 2011, repris dans son esprit par le communiqué des responsables des Pôles C des Direccte.

Le Délégué général a rappelé que la question touchait la dimension de l'inter-ministériallité et que le Premier ministre avait confirmé au mois d'août par courrier aux Préfets les acquis de la réforme des Directions Départementales Interministérielles. Il constate en outre que le niveau des effectifs CCRF a été stabilisé pour l'année 2013. En revanche, M. MIMÉUR a partagé le constat d'inefficacité du système actuel, en soulignant les risques de déséquilibre des DDI si l'on devait revenir en arrière.

**L'HARMONISATION  
DU TEMPS  
DE TRAVAIL**

**Fo** lui a rétorqué que l'inter-ministériat n'était pas un dogme en soi quand elle produisait un résultat à ce point négatif. Le syndicat ne conteste pas l'existence des DDI en tant que telles : il revendique la sortie des agents CCRF de ce processus qui a démontré son inefficacité et sa dangerosité pour ces personnels et pour les missions qu'ils portent.

S'appuyant sur l'exemple de la mise en œuvre chaotique du processus « d'harmonisation » des systèmes de prise en compte du temps de travail dans les DDI, **Fo** a clairement signifié sa position au DGP : aujourd'hui, la question ne pose AUCUN PROBLÈME dans le fonctionnement des Direccte/Dieccte.

DONC, inutile de chercher des complications là où il n'y en a pas...

**LE  
TÉLÉTRAVAIL**

Prenant acte que des réflexions sont en cours, en inter-ministériel, sur le sujet du télétravail, **Fo** du secteur Travail a indiqué que cette possibilité devrait, si besoin était, être ouverte sous conditions (retour maladie, déménagement et zone déplacement compliqués...) et sous un strict volontariat exprimé par l'agent.

**RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR  
DU CT Spécial**

**Fo** a rappelé l'engagement du DGP précédent de ne pas revenir sur les pratiques habituelles, notamment la venue des suppléants au CTS (avec prise en charge des frais par l'administration).

Par ailleurs, la circulaire d'application du décret de 2012 n'a toujours pas fait l'objet d'une publication, le texte du décret devant, selon des informations de la fédération Générales des Fonctionnaires **Fo**, non démenties par les services de Madame LEBRANCHU, faire l'objet de modifications substantielles dans le sens d'assouplissements.

**Fo** a donc demandé au DGP d'appliquer les engagements pris par son prédécesseur pour le prochain CTS. Le DGP, malgré une bonne volonté exprimée « personnellement », a reconnu être en position difficile, ne pouvant guère prendre une position dérogatoire face aux pratiques suivies en CT Ministériels.

Certes, le CTM Emploi a confirmé le désaccord sur la situation des suppléants : les OS ont d'ailleurs manifesté leur désapprobation en quittant la séance. Cependant, le CTM Finances fait application des règles antérieurement suivies (convocation des suppléants qui peuvent siéger lors des sessions avec les titulaires).

En savoir plus ?  
Rendez-vous sur le site  
InFOs en DirECCTE  
[www.direccte.rezfo.net](http://www.direccte.rezfo.net)

## LES DROITS SYNDICAUX

Dans l'attente des assouplissements prévisibles du décret de février 2012 et de la nouvelle circulaire d'application en la matière, le syndicat **Fo** a demandé le maintien des possibilités ouvertes par les « ex » art 13 et 16 du décret de 1982 (notamment pour les tenues d'HMI en département et les réunions régionales des adhérents).

## L'ACTION SOCIALE EN DIRECTE/DIECCTE

**Fo** a réitéré sa demande d'une HARMONISATION PAR LE HAUT de l'action sociale pour l'ensemble des agents Directe/Dieccte, quel que soit leur ministère d'origine.

## LA COHABITATION DE DIFFÉRENTS RÉGIMES STATUTAIRES ET INDEMNITAIRES

**Fo**, au delà des différences de traitement et de primes, a souligné les écarts de situation entre agents sur les possibilités d'évolutions de carrières.

L'exemple type est le distinguo sur les ratios promus/promouvables entre les ministères (ratio pros/pros catégorie C Travail : 15 à 17% - catégorie C Finances : 25%). Une harmonisation par le haut pour ce type de sujet est éminemment souhaitable.

## LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS

**Fo** s'est félicité de l'attitude du Ministre du Travail sur la question (suspension du processus au sein de son ministère), et a rappelé son opposition formelle à ce type de système d'individualisation de la rémunération du fonctionnaire. Le DGP a pris note, en précisant que ce genre de décision n'était pas de son ressort.

## LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

**Fo** a attiré l'attention de la DGP sur les difficultés rencontrées notamment avec la mise en place de SORA 2 (CCRF) et un projet de GED pôle 3<sup>E</sup> (notamment sur les atteintes à la confidentialité des données personnelles des agents). Le DGP a été informé de la démarche intersyndicale Franche-Comté d'alerte sur le sujet à la CNI L. Il semblerait que, d'ores et déjà, un processus de remise à niveau soit en cours.

## LE JOUR DE CARENCE

**Fo** a rappelé son opposition formelle à ce processus et sa revendication de l'abroger purement et simplement.

# PROCHAIN COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL LE 4 DÉCEMBRE 2012

**FORCE OUVRIÈRE**  
www.ccrf-force-ouvriere.fr

**FO**  
la force syndicale



**CCRF FO**